

Résumé des assurances contre l'incendie effectuées au Canada en 1935.—Parmi les assurances contre l'incendie effectuées au Canada chaque année il y a lieu de tenir compte des opérations des compagnies autorisées à opérer dans les provinces. Généralement ces compagnies confinent leurs opérations à la province qui les a autorisées, quoiqu'elles puissent obtenir le droit de faire des affaires dans les autres provinces. Cependant, le gros des assurances appartient aux compagnies à charte fédérale. Les opérations de 1935 sont analysées dans le tableau 7.

7.—Opérations des compagnies d'assurance contre l'incendie, à charte fédérale et à charte provinciale au Canada, 1935.

Opérations par—	Assurances effectuées, brut.	En vigueur à la fin de l'année.	Primes encaissées, net.	Pertes payées, net.
	\$	\$	\$	\$
1. Compagnies à patente fédérale	9,641,773,674	8,782,698,099	40,884,876	14,821,465
2. Compagnies à patente provinciale—				
(a) Dans les provinces où elles ont été incorporées.....	734,487,576	1,398,633,938	4,710,697	2,222,702
(b) Dans les autres provinces	190,378,902	245,390,015	539,341	190,298
Totaux pour les compagnies à patente provinciale	924,866,478	1,644,023,953	5,250,038	2,413,000
Grands totaux, 1935	10,566,640,152	10,426,722,052	46,134,914	17,234,465
Grands totaux, 1934	10,132,158,997	10,045,237,289	47,058,094	19,889,279

Section 2.—Assurance-vie.

Un article traitant des progrès et de l'évolution de l'assurance-vie au Canada, rédigé par M. A. D. Watson, du département de l'Assurance, Ottawa, a paru dans l'Annuaire de 1933, pages 949-956.

Statistique de l'assurance-vie.—En 1935, il y avait en tout 42 compagnies autorisées par le gouvernement fédéral à faire de l'assurance sur la vie au Canada dont 28 canadiennes, 6 britanniques et 8 étrangères; 12 autres compagnies, dont 6 britanniques et 6 étrangères, bien qu'enregistrées, ont presque cessé de fonctionner; 5 compagnies, 2 britanniques et 3 étrangères, ont été autorisées à continuer leurs opérations en ce qui concerne les contrats effectués avant le 31 mars 1878. Une compagnie étrangère fut autorisée en 1931 à faire de l'assurance-vie au Canada, mais elle n'y a pas encore émis de polices excepté par mode de réassurance. Deux autres compagnies étrangères ont été enregistrées en 1934 et en 1935 mais elle n'ont pas émis de polices au cours de l'année.

Tel que l'indiquent les chiffres au tableau rétrospectif 8, l'assurance-vie au Canada a eu un essor formidable. Les contrats en vigueur effectués par les compagnies enregistrées au Dominion, de \$35,680,082 qu'ils étaient en 1869, atteignent \$6,259,158,404* en 1935, la somme per capita de la population a presque doublé

* Ce total ne comprend pas \$157,524,727 de contrats effectués par les sociétés mutuelles. Les chiffres préliminaires de 1936 indiquent \$6,407,469,845 d'assurance-vie en vigueur dans des compagnies du Dominion, à l'exclusion de \$167,585,764 d'assurance dans des sociétés mutuelles.